



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 août 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-troisième session

Point 72 m) de l'ordre du jour provisoire\*

### Désarmement général et complet : armes légères et de petit calibre

## Rapport du Secrétaire général

### Additif

## Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des gouvernements	
Japon .....	2

---

\* A/53/150.

## II. Réponses reçues des gouvernements

### Japon

[Original : anglais]  
[12 août 1998]

#### 1. Position générale

1. L'accumulation et le transfert excessifs et déstabilisateurs d'armes légères et de petit calibre ont suscité des tragédies humaines et des problèmes économiques et sociaux d'une ampleur incalculable. Ces problèmes sont exacerbés par l'absence de normes mondialement admises visant à limiter cette accumulation et ce transfert. La communauté internationale devrait se saisir de ces problèmes comme d'une question revêtant la plus grande importance et urgence. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel en sensibilisant l'opinion internationale à cette situation et en lançant des initiatives internationales visant à y remédier.

2. Le Japon n'a cessé d'apporter un appui résolu aux efforts déployés par l'ONU depuis qu'à la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement tenue en juin 1995 à Nagasaki, le Premier Ministre, M. Murayama, a engagé l'ONU à établir un groupe d'experts pour examiner ces problèmes. Le Japon a présenté un projet de résolution sur les armes légères et de petit calibre à l'Assemblée générale la même année, résolution qui a été adoptée à une majorité écrasante [résolution 50/70 B du 12 décembre 1995]. En application de la résolution, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre a été établi en juin 1996 et a été chargé de préparer le rapport du Secrétaire général pour examen à la session 1997 de l'Assemblée générale. Le Groupe d'experts, présidé par l'ancien chef de la délégation japonaise à la Conférence du désarmement, M. Mitsuro Donowaki, a organisé trois ateliers régionaux, en plus de ses trois sessions ordinaires, et a présenté son rapport au Secrétaire général en août 1997. La même année, à la session ordinaire de l'Assemblée générale, le Japon a présenté à nouveau un projet de résolution dans lequel l'Assemblée souscrivait aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts et priait en outre le Secrétaire général d'établir un groupe d'experts gouvernementaux pour veiller à l'application des recommandations. Ce nouveau Groupe d'experts a été créé au mois de mai et M. Donowaki a été à nouveau choisi pour le présider. Le Groupe d'experts doit remettre un rapport au Secrétaire général en 1999. Le Japon va organiser un atelier à Tokyo du 7 au 9 septembre 1998 afin d'appuyer les travaux du Groupe. Cet atelier permettra également un échange de vues et d'informations entre le Groupe et d'autres organes internationaux qui étudient également certains aspects du problème des armes légères et de petit calibre.

#### 2. Application des recommandations du Groupe d'experts

3. Dans la résolution susvisée, l'Assemblée générale a demandé à tous les États Membres d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Pour ce qui est du Japon, la possession et la fabrication de revolvers et de tous autres types d'armes légères et de petit calibre, ainsi que toutes autres transactions dans ce domaine font l'objet de contrôles nationaux rigoureux visant à assurer une stricte application de la loi. L'exportation d'armes est également interdite en principe. Le Japon prend fermement position à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de l'ONU et dans d'autres instances en faveur d'un renforcement de la réglementation des armes et de l'application de celle-ci sur le plan international.

4. Le Japon met en particulier l'accent, parmi les mesures recommandées dans le rapport du Secrétaire général, sur les trois points ci-après :

*a) Promotion d'une approche intégrée tenant également compte de la sécurité et du développement*

La mise en pratique de cette nouvelle approche doit retenir davantage l'attention et exigera le déploiement de nouveaux efforts. Le Japon reconnaît l'importance du rôle que jouent les organisations internationales et les donateurs bilatéraux. À cet égard, il invitera les représentants de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'Atelier de Tokyo en septembre où ils pourront échanger leurs vues et expériences avec le Groupe d'experts. Il participera également et fera une contribution à la Conférence internationale sur le désarmement durable en vue du développement durable qui se tiendra à Bruxelles en octobre et où cette question sera examinée de manière approfondie. La deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, que le Japon organisera en octobre conjointement avec l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique, contribuera également à promouvoir cette idée;

*b) Formulation de directives pour aider les négociateurs d'accords de paix à énoncer des plans de désarmement, en prévoyant des dispositions pour la collecte et la neutralisation des armes, et pour aider les missions de maintien de la paix à mener à bien leurs mandats*

La démobilisation et le désarmement effectifs après la fin d'un conflit réduiront considérablement l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre dans les zones concernées. Le Groupe des enseignements tirés des missions du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU va étudier les expériences passées des opérations de maintien de la paix conformément au rapport de cette année du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. L'étude pourrait déboucher sur le type de directives envisagées dans les recommandations du Groupe d'experts;

*c) Prévention du trafic illicite des armes légères et de petit calibre*

Le Groupe d'experts prête une attention particulière à ce domaine où on note déjà certaines réalisations régionales, comme la récente Convention de l'Organisation des États américains. Cette Convention est axée sur la lutte contre le trafic international d'armes à feu et d'explosifs dans la région; il appartiendra à l'ONU de s'attaquer à ce problème sur le plan mondial et de prévoir éventuellement des mesures concrètes supplémentaires. En ce sens, le Japon attache de l'importance à l'élaboration d'un instrument international de lutte contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu dans le cadre du projet de convention des Nations Unies pour la répression de la criminalité transnationale organisée. Il faudra, par exemple, aborder la question du renforcement de la transparence du transfert licite. En ce qui concerne le marquage des revolvers, les connaissances spécialisées d'Interpol (Organisation internationale de police criminelle) et de certains pays intéressés pourraient être utiles. Ce sera un des principaux points qui seront examinés à l'Atelier de Tokyo.

### **3. Convocation d'une conférence internationale**

5. En relation avec le paragraphe c) ci-dessus, le Groupe d'experts est chargé d'examiner la possibilité d'organiser une conférence internationale sur toutes les formes de commerce illicite d'armes et de faire des recommandations à ce sujet au Secrétaire général, en prenant

en considération toutes les opinions soumises à celui-ci par les États Membres. Compte tenu de l'extrême importance et urgence que cette question revêt, le Japon est fermement convaincu que la communauté internationale doit se réunir à brève échéance à un niveau élevé, peut-être celui des ministres, pour se saisir du problème des armes légères et de petit calibre et arrêter un programme d'action commun.

6. Une telle conférence internationale devra aborder tous les aspects du transfert illicite d'armes légères et de petit calibre. Toutefois, cette conférence, qui représente une occasion unique et sans précédent, ne devrait pas nécessairement se limiter à un champ étroit et pourrait examiner tout l'éventail des questions relatives aux armes légères et de petit calibre dont le Groupe d'experts s'occupe actuellement, y compris les problèmes du désarmement, de la démobilisation et du développement économique dans les zones qui ont été touchées par des conflits.

7. Le Japon est convaincu que la conférence devrait se tenir dès que possible, car le Groupe d'experts doit présenter une recommandation sur cette question au Secrétaire général l'année prochaine. À cet égard, le Japon prend acte de ce que la Suisse est prête à accueillir la conférence internationale dès l'an 2000 et considère qu'il s'agit là d'une proposition à examiner attentivement.

8. Le Japon continuera à encourager et à appuyer les travaux ultérieurs du Groupe d'experts.

---